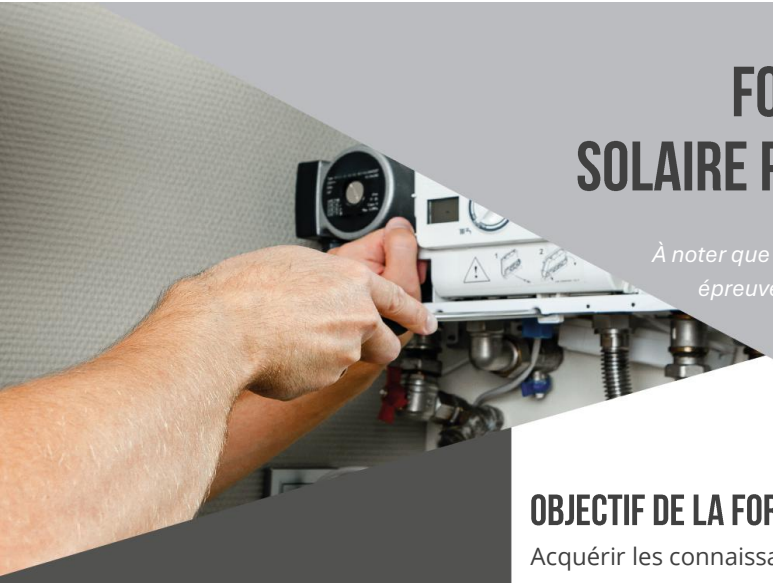

FORMATION QUALIPV BAT : SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE – PARTIE BÂTI

À noter que l'obtention de l'agrément RGE nécessite la réussite aux épreuves et le dépôt d'un dossier de demande d'agrément

T42-14

RGE

DURÉE :
21 heures (3 jours)

EFFECTIF :
6 personnes minimum
12 personnes maximum

PRÉ-REQUIS :
Maîtrise des conditions et de la prévention des risques liés aux travaux en hauteur

INTERVENANT :
Formateur agréé Qualit' EnR

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :
Cours
Projection sur écran par croquis et schémas
Echanges d'expérience

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :
Évaluation théorique (QCM) et pratique

NATURE DE LA SANCTION DE LA FORMATION :
Attestation de réussite au QCM
Attestation de stage

MOYEN DE SUIVI DE LA FORMATION :
Feuille de présence

OBJECTIF DE LA FORMATION :
Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'installation d'un système solaire photovoltaïque raccordée au réseau :
- Réaliser l'installation dans les règles de l'art
- Connaître les dangers électriques particuliers au photovoltaïque

PERSONNES CONCERNÉES :
Couvreurs, étancheurs, zingueurs, serruriers métalliers, façadiers, charpentiers, etc

PROGRAMME :
Formation théorique (10h30)
- Connaître le marché
- Identifier le potentiel du rayonnement solaire
- Connaître la technologie, les performances, les caractéristiques des systèmes photovoltaïques
- Identifier les risques pour les biens et les personnes liés aux spécificités d'un système photovoltaïque
- Recenser les opérations à effectuer lors de l'installation d'un système photovoltaïque raccordé au réseau
- Connaître les différentes solutions d'implantation du système photovoltaïque au bâti

Formation pratique et technologique (10h30)
- La sécurité et l'accès en toiture
- La pose du module photovoltaïque en intégration toiture

COPROTEC - SERVICE FORMATION
12, IMPASSE MONTGOLFIER - 68 127 STE CROIX EN PLAINE
03 69 28 89 00 CONTACT@COPROTEC.NET

Nos formations comportent des activités pratiques nécessitant des capacités physiques adaptées. Toute situation de handicap doit être signalée préalablement à l'inscription afin d'évaluer les possibilités d'aménagement et les conditions d'accueil.